



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SAS ITM IMMO LOG EM - BONDOUFLE 91 078 - PARC DE TREVILLE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Bénédicte GUILLEUX - Responsable IMMO AMONT MOUSQUETAIRES

RCS / SIRET :

5	2	9	3	3	4	7	9	9	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'Environnement	a) l'établissement, dans sa configuration actuel, est Seveso Seuil Bas Le projet a pour vocation d'augmenter la capacité de stockage de certains rubriques. Néanmoins, le statut Seveso Seuil Haut ne sera pas atteint (ni par dépassement direct d'un seuil, ni par la règle de cumul)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher, au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme, de

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste l'agrandissement d'un entrepôt logistique, sis lieudit « Le Bois d'Authon » à Garancières en Beauce. La surface de plancher est actuellement d'environ 46 441 m² (notamment 5 cellules de 6000 m², 2 cellules de 3400 m² et un bâtiment de quais d'expéditions de 7560 m²).

Le projet d'extension se composera :

- de 4 cellules de 6000 m² (hauteur au faitage de 13,70 m), Les cellules de stockage seront disposées comme suit = 3 cellules dans la continuité Est du bâtiment « permanent », 1 cellule dans la continuité Ouest du bâtiment « promo » sur l'emprise de l'aire palette existante

- d'une extension des bureaux + 322 m² au total (extension en façade 161 m²x2)

- d'une extension d'un local de charge (400 m²) et d'un local entretien (480m²)

La surface de plancher sera donc augmentée de = 25 202 m² environ

Dans le cadre de l'extension, le parking VL existant sera prolongé (77 places de stationnement supplémentaires dont 2 PMR). La voie engin sera prolongée pour avoir une circulation périphérique du bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'agrandir la capacité de stockage de l'entrepôt logistique existant pour accroître son activité.

Les produits stockés dans cette extension seront des produits incombustibles en mélange, polymères, carton, bois (relavant des rubriques 1510, 1530, 1532 et 2663). Il s'agit d'article d'aménagement/entretien de la maison pour les enseignes BRICOMARCHE, BRICORAMA, BRICO CASH.

Ce projet prévoit l'augmentation des quantités de produits dangereux pour l'environnement, tels que : produits de traitement du bois, produits époxy, eau de javel... (relavant des rubriques 4510, 4511 et 4741). Ces quantités supplémentaires seront stockées dans la cellule n°6 existante (qui est prévue à cet effet). Il est important de noter que la rétention déportée (dédiée à la cellule n°6), prévue pour recueillir les matières répandues accidentellement, sera redimensionnée en conséquence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les matériaux utilisés et éléments architecturaux seront homogènes à l'entrepôt existant afin de s'intégrer à l'architecture déjà en place.

La phase de réalisation des travaux consistera en plusieurs étapes successives et/ou concomitantes :

- Terrassement léger des terrains
- Réalisation des fondations
- Édification des cellules (ossature, charpente, couvertures, parois...etc)
- Aménagement intérieurs (palettières et bureaux)
- Finalisation des extérieurs (parking, zones de quais)

Les travaux de construction de cette extension s'étaleront sur une durée d'environ 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site sera identique à l'existant. En effet, la phase d'exploitation des cellules projetées consistera en la réception, le stockage, de produits conditionnés vers points de vente BRICOMARCHE, BRICORAMA, BRICO CASH.

Le volume d'activité sera un peu plus important. Néanmoins aucune activité supplémentaire ne sera réalisée dans le cadre de cette extension.

L'augmentation des volumes stockés augmentera légèrement les flux PL sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le bâtiment existant

La plate forme logistique a fait l'objet d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter en Octobre 2012

(Avis de l'AE du 21 Décembre 2012 / enquête public entre 02 Janvier et 02 Fevrier 2013 / Avis CODERST du 1er Juillet 2013)

La société ITM LEMI est autorisée à exploiter ses activités par arrêté préfectoral du 26 Aout 2013.

-Le projet d'extension

Il sera soumis à permis de construire.

Un Porter à Connaissance sera déposé auprès des services administratifs préfectoraux afin de présenter les changements /modification apportées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'existant (entrepôt + bureaux + locaux techniques)	46 441 m ²
Volume de l'entrepôt existant au sens de l'arrêté du 11 avril 2017	500 480 m ³
Surface de l'extension (cellules supplémentaires + bureaux)	25 202 m ²
Volume de l'entrepôt (existant + projeté)	830 000 m ³
Nota : aucune augmentation du foncier dans le cadre du l'extension	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Le bois d'Authon" à
GARANCIERES EN BEAUCE (28 700)

Parcelles n°44, 116 et 117 de la
section OA du plan cadastral de la
commune de GARANCIERES EN
BEAUCE

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 55' 40" E Lat. 48° 26' 51" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre du dépôt
du Dossier d'Autorisation Environnemental initial, en octobre 2012, pour
le bâtiment existant.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'instruction de ce DAE a abouti à l'obtention de l'arrêté préfectoral du 26
Aout 2013.

(Avis de l'AE du 21 Décembre 2012 / enquête public entre 02 Janvier et 02
Fevrier 2013 / Avis CODERST du 1er Juillet 2013)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à plus de 4,5 km au sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Altitude du site : Environ 150 m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'est concerné par aucun APPB
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un parc national, dans un parc naturel marin, dans une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou dans un parc naturel régional
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site (limite d'établissement situé à 1km de l'A10) n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres (routières et ferroviaires) dans le département d'Eure et Loir, approuvé le 27 Janvier 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de GARANCIERES-EN-BEAUCE, le clocher de l'église est classé monument historique par arrêté du 13 avril 1907. A AUTHON-LA-PLAINE, l'église Saint-Aubin (cad. 1982 B 273) est inscrite monument historique par arrêté du 24 juin 1987 Cependant, le site n'est pas inscrit dans leurs rayons de protection de 500 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone humide sur le site.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de GARANCIERES EN BEAUCE n'est soumise à aucun PPRN ou PPRT</p>
<p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>		
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Avant la construction des bâtiments existants en 2013, le terrain a toujours été le siège d'activités agricoles.</p>
		<p>Il est important de noter qu'un Diagnostic de Pollution des Sols a été réalisé en octobre 2018. Aucune anomalie n'a été mesurée sur les sols du site. Le rapport est disponible en Annexes.</p>
		<p>La commune de GARANCIERES EN BEAUCE est concernée par une zone de répartition des Eaux (Eaux superficielles et souterraines).</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Il est à noter que la nappe s'écoule à environne 30 m au droit du site et est profonde.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable. En outre, aucun AEP situé en Aval hydraulique du site.</p>
		<p>Il n'y a pas de site inscrit autour du site.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le projet ne se situe ni dans ni à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 10,6 km au sud-ouest (« Beauce et vallée de la Conie », n°FR2410002).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de site classé autour du site.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments actuels sont déjà raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Le projet d'extension portera sur la création de 4 cellules et sur un étage supplémentaire de bureaux. Les consommations en eau sont essentiellement dues aux usages de type sanitaire (et au système incendie SPK et RIA). La consommation en eau augmentera légèrement. Néanmoins, elle restera non significative au vu de la taille actuelle du bâtiment et de l'activité exploitée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation des surfaces imperméabilisées induira une augmentation des volumes d'eaux pluviales drainées (essentiellement de toiture). Cependant, les bassins d'infiltration installés avaient été sur-dimensionnés en 2013 en prévision du projet d'extension. Une note hydraulique de gestion des eaux pluviales sera réalisée pour valider les calculs de dimensionnement des bassins.
Milieu naturel	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements respecteront la topographie existante et ne généreront pas de déblais autre que les produits de décapage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'adaptera au terrain naturel. Il pourrait nécessiter un équilibrage déblai/remblai à la marge.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera de la consommation d'espace quasi exclusivement sur des pelouses urbaines qui ne présentent pas d'intérêt écologique Le projet n'aura pas d'interaction directe avec les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité, dans la mesure où aucun élément du SRCE n'est présent dans les emprises du projet ou à proximité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 10,6 km du site Natura 2000 le plus proche (« Beauce et vallée de la Conie », n°FR2410002). C'est une Zone de Protection Spéciale (désignée au titre de la Directive Oiseaux). Aucune des espèces ayant justifié la désignation de ce site (listée au FSD) n'a été contactée sur l'aire d'étude (espèces des plaines cultivées, des zones humides et des boisements matures, milieux absents des emprises du projet). Le projet n'aura donc pas d'impact sur les espèces ayant justifié la désignation du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones à sensibilité particulière présentes dans son environnement proche, dans la mesure où les emprises sont suffisamment éloignées de telles zones (plus de 5 km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet engendrera une consommation d'environ 2,5 ha de pelouses urbaines et de surfaces artificialisées
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (extension de l'entrepôt logistique), aucun risque sanitaire ne sera induit.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation des rejets atmosphériques, induite par la faible augmentation du trafic routier, sera marginale
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PL : Le projet d'extension ne générera aucun flux PL supplémentaire. La répartition des flux (réception & expédition) sera simplement modifiée Réception : 90 rotations PL/jour en moyenne (au lieu de 75 actuellement) Expédition : 85 rotations PL/jour en moyenne (au lieu de 100 actuellement) - VL : Une augmentation de 20 % des rotation VL/jour (estimation majorante en estimant que chaque personne vient avec son propre véhicule).
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet d'extension, les niveaux sonores seront similaires aux niveaux sonores actuels. Pour rappel, ils sont essentiellement générés par le trafic routier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En outre, il n'existe aucun équipement technique faisant office de source de bruits importante (aucun groupe froid, la chaufferie et le Groupe Électrogène sont installés dans des locaux fermés). Absence de ZER autour du site

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques, lors de la phase de chantier en journée, par l'action des engins et outils de chantier. La phase de chantier sera toutefois limitée et aucune habitation n'est présente à proximité du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de source d'émission lumineuse particulière en raison de son intensité ou de sa longueur d'onde. Les sources lumineuses correspondant principalement aux éclairages extérieurs des bâtiments. Celles-ci peuvent être plus fréquemment utilisées en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement. Ces luminaires extérieurs seront équipés d'horloges crépusculaires réglables. Ainsi, l'impact lié aux émissions lumineuses est faible
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic supplémentaire VL occasionnera des gaz d'échappement supplémentaire, sans que cela puisse avoir d'impact notable sur la pollution de l'air. Il est important de noter que des mesures seront prises pour limiter cet impact: des consignes de coupure de moteur lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site... Il n'y aura pas d'installation de combustion supplémentaire dans le projet d'extension.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La collecte et le traitement des rejets liquides seront identiques à l'existant: EU seront traitées dans la station de traitement sur site. EP toiture seront acheminées dans les bassins d'infiltration EP voirie transiteront pas un séparateur d'hydrocarbure avant d'être acheminées vers les bassins d'infiltration.
			Il n'existe aucun effluent industriel/process	
Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité sera à l'origine de la production de déchets non dangereux liés aux activités de bureaux et de stockage. La production de déchets dangereux sera liée aux opérations de maintenance des équipements (curage du séparateur hydrocarbures, ...). Cependant, dans le cadre du projet d'extension la quantité supplémentaire des déchets susvisés sera non significative	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La hauteur de l'extension sera identique à celle des bâtiments existants. Les couleurs et les éléments architecturaux seront homogènes par rapport au site existant. Ces éléments permettront une parfait intégration de l'extension.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol ne sera pas modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Au regard des incidences du projet, notifiées au 6.1, elles ne seront pas cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

Pour rappel, le site Garacière 1 est suffisamment éloigné pour que les impacts des incidences notifiées précédemment soient distincts et non cumulatifs.

En outre, l'unique autre projet prévu est situé à plus de 4 km du site. Il s'agit de la construction d'une aire de stationnement au niveau de la zone industrielle de la Pointe à Godeau à Sainville

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont très limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, le projet concerne l'extension d'un entrepôt déjà existant pour lequel les incidences liées à l'activité sont actuellement présentes et identifiées (notamment dans l'étude d'impact du DAE d'octobre 2012). Cela concerne essentiellement le bruit/vibration en phase de chantier et les émissions polluantes, dues à la légère augmentation du trafic PL.

En ce qui concerne les autres thématiques:

- L'ensemble des eaux supplémentaires susceptibles d'être polluées, liées à l'extension (voiries et zones de quais), transitera pas des séparateurs conformément dimensionnés avant leur rejet dans les bassins d'infiltration;
- Les déchets générés seront du même type que ceux gérés actuellement. Ils seront évacués vers les filières de traitement/valorisation adaptées.
- Le trafic PL supplémentaire sera limité. Il n'impactera les voies routières déjà dimensionnées en conséquence. Pour rappel, l'échangeur de l'autoroute de l'A10 n'est situé à seulement 1 km. La desserte du site est réalisée par la D291 et D17.
- L'extension sera réalisée dans le prolongement des bâtiments existants, avec une hauteur des cellules similaires, des couleurs et éléments architecturaux homogènes. Ca permettra de créer une parfaite intégration, sans impact sur l'aspect paysager.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les habitats favorables à la biodiversité (friches et plantations arbustives) ne seront pas impactés. Le projet ne devrait pas entraîner d'impact significatif sur l'état de conservation des populations locales des espèces remarquables et/ou protégées potentiellement présentes sur site.

Plus généralement compte tenu de la nature du projet (extension d'un entrepôt logistique déjà existant), des impacts potentiels supplémentaires très limités lors de l'exploitation, et considérant que ces derniers sont déjà existants (et identifiés l'étude d'impact du DAE d'octobre 2012), nous estimons que la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Pré-Diagnostic écologique (pour étayer la partie Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée) Annexe 8 : Détails sur le classement ICPE du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

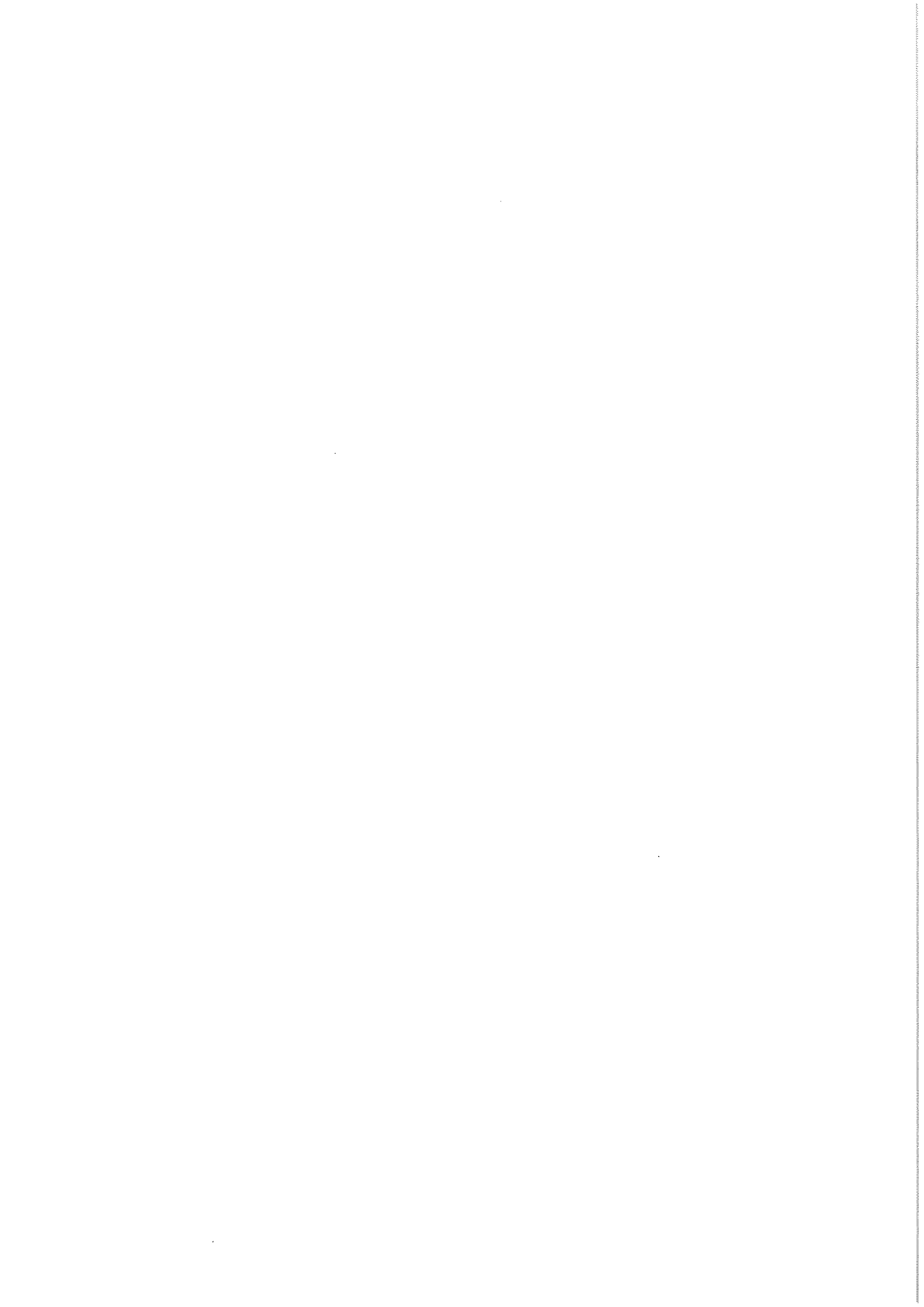
Bardoufle

le,

4/04/19

Signature


ITM IMMO LOG EM
Service Immobilier Amont - Construction
PARC DE TREVILLE
06 allée des Expositions
91078 BONDOUFLE CEDEX
SIRET 529 334 789 00028





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

6

Extensio
n

Nom de la voie

ALLEE DES EXPOSITIONS

PARC DE TREVILLE SERVICE IMMOBILIER AMONT

Code postal

9 1 0 7 8

Localité BONDUFLE

Pays

FRANCE

Tél

169645656

Fax

Courriel

delphine.delormes@mousquetaires.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DELORMES

Prénom DELPHINE

Qualité

Responsable Adjointe Immobilier Amont

Tél

647559597

Fax

Courriel

delphine.delormes@mousquetaires.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

PROJET

